

Pour :

<http://www.radio-silence.org/>

Chroniques reprises, ou citées, aux liens suivants :

- <http://www.midiassurancesconseils.com/Lepilori>
- <http://www.cncombattants.org>
- <http://www.francisrichard.net/>
- <http://wwwhttp://yvesdaoudal.hautetfort.com/>
- <http://soleil151.free.fr/reconquete/>
- Et cætera...

## CHRONIQUE ECONOMIQUE « FINANCES – VERITES » N°148

*ERRARE HUMANUM EST, PERSEVERARE DIABOLICUM*

**LOI D'A.D.L. MARTIN D. DE M.**  
**BASEE SUR CELLE DE POL GARGAM**  
**valant**  
**INCIPIIT PERMANENT :**

1) **L'ECONOMIE GENERALE** EST L'ENSEMBLE DES ECHANGES DE TRAVAIL, BIENS ET SERVICES ENTRE PERSONNES PHYSIQUES ET/OU MORALES,

2) **L'ECONOMIE FINANCIERE** EST L'ENSEMBLE DES ECHANGES DE CAPITAUX ENTRE PERSONNES PHYSIQUES ET/OU MORALES, EXPRIMES EN BIENS OU EN MONNAIES, LESQUELS PEUVENT, OU NON, CONSTITUER LES CONTREPARTIES DES ECHANGES DE L'ECONOMIE GENERALE,

3) **L'ECONOMIE MONETAIRE** EST L'ENSEMBLE DES FLUX DE MONNAIES EMISES OU DETRUITES, CONSTITUANT, OU NON, LES CONTREPARTIES DES ECHANGES GENERAUX OU FINANCIERS, ET POSSEDANT OBLIGATOIREMENT LES QUALITES MONETAIRES REQUISES : D'IDENTITE RIGOUREUSE, D'INALTERABILITE A L'INFINI, DE FRACTIONNABILITE ET DE FONGIBILITE. LA MONNAIE EST TOUJOURS CONCRETE SANS PREJUGER DE SES REPRESENTATIONS ABSTRAITES, ALORS TOUJOURS CONVERTIBLES A 100%.

**POSTULAT :** TOUTE CONFUSION ENTRE UNE ECONOMIE ET LES DEUX AUTRES ABOLIT TOUTE VALIDITE AU RAISONNEMENT EXPOSE DE N'IMPORTE QUI, N'IMPORTE OU ET N'IMPORTE QUAND. C'EST LA RAISON DES TROIS PARTIES TOUJOURS DISTINCTES DE CETTE CHRONIQUE.

**Mercredi 03 JUIN 2015**

**Madame,  
Mademoiselle,  
Monsieur,**

**N**ous sommes plus que jamais esclaves. Personne ne nous protège plus, de tous ceux qui sont pourtant payés pour cela, contre les violations caractérisées du DROIT FONDAMENTAL. C'est ainsi que la violation en cours d'exécution du Code Civil, dans ses articles notamment consacrés à la naissance des obligations et à leur extinction, appelle de ma part quelques remarques sévères et un APPEL à la JUSTICE vraie. Par ailleurs les hausses de prix sans aucune monnaie légale possible, encouragées par des irresponsables supposés mais bel et bien criminels DE FACTO, relève de l'insondable fumisterie qui domine tout actuellement. Nous sommes plus que jamais victimes des :

**« ABUS !... »**

**Lien direct vers mon blog : <http://serviteurdubienpublic.blogspot.fr>**

1) Dans l'ACTUALITE ECONOMIQUE GENERALE : ECO 1 :

## **« UNE SOIT-DISANT FACTURE ABUSIVE !... »**

Avec cet art consommé des interlocuteurs illettrés, et même de plus en plus analphabètes, à nous répondre complètement à côté de nos questions, et en plus très partiellement, l'EDF vient de répondre par internet le 20 Mai à ma demande de rectification via l' "Espace-Client" de la **facture abusive du 18 Mai, à régler AVANT le 2 Juin**, de la manière suivante :



Bonjour M.,

Ce **prélèvement** correspond à la régularisation tarifaire de 2012.

Cette régularisation vous est adressée à la suite d'une décision des pouvoirs publics concernant les tarifs réglementés de vente de l'électricité.

EDF est dans l'obligation d'appliquer cette décision et de facturer la régularisation à tous ses clients ayant eu un contrat au Tarif Bleu entre le 23 juillet 2012 et le 31 juillet 2013, et vous êtes dans ce cas.

Elle s'applique sur l'abonnement et la consommation.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, je vous invite à vous rendre sur notre site internet, à l'adresse suivante [regulartarifpart.edf.com](http://regulartarifpart.edf.com) où nous contacter au 09.69.39.33.05 du lundi au vendredi de 08h00 à 21h00.

**Cordialement,**

Votre conseiller EDF

"

En allant voir au site indiqué consacré à la "chose", je constate tout de suite que seules les modalités du paiement exigé sont autorisées. Toute autre question de fond est bannie d'autorité du Conseil d'Etat, comme le confirme par ailleurs les organismes de consommateurs tous asservis et... asservissants. Vous parlez de défenseurs ! EDF et son "ESPRIT CONSO" servile serinent à mes oreilles imperméables l'impossibilité de toute contestation possible... au vu de l'Arrêté du 28 Juillet 2014 paru au JORF N°0175 page 12563, texte N°9, sur le site [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr). Dans mon cas, j'ai fait le calcul, cela fait -10,36 € dans mon "porte-rien"... TTC. Il paraît que je suis dans la moyenne nationale des 31 euros extorqués ! Car, en plus, on apprend qu'il ne s'agit là que d'un tiers à payer, façon Trésor Public... **Les deux autres "tiers" seront exigés**, nous promet-on, à raison d'une fois toutes les deux factures, elles-mêmes bimestrielles. Le "rappel" s'étale donc sur six mois en tout, à compter de... maintenant.

Alors constatons simplement ceci :

1) dans l'article 37 de la Constitution, le Conseil d'Etat est réputé donner des AVIS sur des textes réglementaires, notamment du niveau du décret. Sa supposée "décision" ne constitue donc qu'un simple avis aux fameux "Pouvoirs Publics", bien plus POUVOIRS totalitaires et fascistes que... publics, au Service du Bien Commun ! Lesquels s'en servent comme d'un alibi à leurs méfaits.

2) la hiérarchie des textes est : Traités par-dessus la Constitution du fait de son article 55, elle-même par-dessus les lois, lesquelles sont au-dessus des décrets, eux-mêmes au-dessus des arrêtés ministériels, puis préfectoraux et enfin municipaux. Les circulaires arrivent en dernier rang. Il est évident que les textes inférieurs doivent se conformer au, et rester dans le, cadre des textes supérieurs.

3) Nous avons affaire à un arrêté, donc... soumis aux lois, elles-mêmes à la Constitution... Donc l'arrêté relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité invoqué est abusif car **il contrevient à la fois au Code Civil dont, comme par hasard personne ne nous parle**, dans ses articles relatifs aux obligations : BON DE COMMANDE (abonnement), BON DE LIVRAISON (relevé compteur), FACTURATION. Il contrevient aussi à la **Constitution qui stipule la non rétroactivité des lois** dans son socle et son ossature à savoir l'article 8 de la DUDHC 1789 !

O l'EDF écrit en petites lignes sur sa "facture" outrancière : "Arrêté du 28 Juillet 2014... qui **modifie rétroactivement... le prix... précédemment facturé**. Le montant total de VOTRE (SIC!) régularisation tarifaire, pour la période du 23/07/2012 au 31/07/2013 est égal à xx,yy HT pour la consommation et à vv,ww HT pour l'abonnement. Il n'est soumis qu'à la TVA...". Pourquoi ai-je à ce point l'impression qu'EDF se fout carrément de ma gueule en me faisant ainsi remarquer son "cadeau" : "il n'est soumis qu'à la TVA" !? Et puis cette façon de me dire qu'il s'agit de MA régularisation ? Bref, EDF veut me faire admettre que tout cela est normal et qu'elle est "obligée" de refacturer un supplément de prix... 3 ans après ! Eh ! Bien, moi je m'en fous car **mon**

contrat est de droit privé, donc civil, et les démêlés d'EDF avec sa réglementation ne me concernent pas !

**Conclusion d'ECO 1 :** Voilà donc deux ans, et plus, qu'EDF nous a imposé son tarif (prix), non négociable, nous a livré du courant aux qualités contestables (jamais vérifiées), nous a relevé le compteur (bon de livraison), nous a facturé (FACTURE CIVILE LEGALE) et a encaissé notre règlement de **sa facture, à son tarif**. Notre OBLIGATION CIVILE est éteinte ! Prétendre, après deux ans et plus, facturer un supplément de prix est **illégal et illégitime** ! Si elle a mal fait ses calculs, c'est son seul problème ! Avec cette manière de procéder, une brèche est ouverte, béante, dans le Code CIVIL et la pratique de la naissance et de l'extinction des obligations. Nos obligations civiles sont éteintes par leur règlement en 2012-2013 ! Dorénavant, avec une telle pratique, nous ne sommes plus à l'abri de subir d'autres refacturations abusives sur la facture réclamée aujourd'hui, dans x années ! Et pourquoi pas aussi sur le réfrigérateur que j'ai acheté il y a deux ans ; sur la télé, il y a douze ans (morte depuis officiellement) ; sur le kilo de tomates à Carrefour-Market il y a deux mois etc... !? Le prix payé devient dès maintenant révisable à n'importe quel moment, au seul gré du fournisseur, et **nous ne sommes plus jamais délivrés de nos obligations de payer ! C'est complètement dingue ! C'est l'anarchie ! Ne payez pas ! Ou alors portez plainte pour extorsion de fonds, fausse facture, pratique mafieuse et criminelle contre : l'EDF et tout le Gouvernement, à commencer par le Chef de l'Etat qui méprise le DROIT FONDAMENTAL au lieu d'en exiger le RESPECT ! C'est une FORFAITURE !**

LMDM

2) Dans l'ACTUALITE ECONOMIQUE FINANCIERE : ECO 2 :

### **« DES HAUSSES DE PRIX IMBECILES !... »**

Les banques ont encouragé tout le monde, à commencer par l'Etat, à dépenser toujours plus, par leurs ouvertures de lignes scripturales de crédits **sans aucune provision en monnaie légale et commune à tous les agents économiques**, depuis 40 ans. Le fait que ayons été saisis comme des malpropres, d'abord par les Arabes en 1979-1985 pour leur pétrole, puis par les Japonais, dix ans plus tard, pour leurs appareils photos et petites motos, n'a pas servi de leçon aux irresponsables politiciens qui se sont succédés au Gouvernement et au Parlement ! L'Euro a servi de caisse centrale à la déraison monétaire. Le résultat ?

- D'abord selon le Cabinet Mac KINSEY, rapporté par 24HGOLD : **286 %** du PIB mondial de dettes financées avec du vent !

- Ensuite, au plan local, des hausses de prix de tout, à répétitions façon mitraillettes : hausses des loyers, des viandes et des légumes, des frais bancaires... de TOUT un peu, et un peu - beaucoup ! - de tout ! Hausses impossibles à financer sauf avec, encore... du vent !

Seulement voilà, comment trouver davantage de monnaie-vent aujourd'hui, pour la même chose qu'avant, alors que nos revenus baissent sous l'effet des hausses de charges ? J'en suis à - 7,27 € sur le total net touché de mes retraites par rapport à... DECEMBRE 2006 ! Aucune indexation des revenus sur les prix qui augmentent, comme le gaz de + 85 % en 6 ans ! Alors on se prive de tout : rien en déplacements devenus très rares et limités, rien en sorties (pas le moindre cinéma depuis 10 ans !), pas de vacances (on reste à la maison) et on se prive dès le 15 du mois en nourriture et même de quelques simples baguettes de pain en mangeant le pain rassis de la veille, voir de l'avant-veille... Faute de pouvoir photocopier les billets, seul moyen de financer à notre niveau, avec du vent, toutes ces hausses impayables.

**Conclusion d'ECO 2 :** En somme, ces égoïstes qui veulent continuer à vivre comme avant, voyant leurs chiffres d'affaires baisser, augmentent leurs prix sans songer une seule minute que leurs clients ne peuvent tout simplement pas suivre ! A quoi bon lancer des publicités de tout vers des gens qui ne peuvent plus rien acheter ? Quand on entend le **Président de la république et ses Ministres** appeler à une reprise de la consommation, je me marre ! **Pauvres tarés !** Ou'ils disent déjà à la Poste de cesser d'augmenter, et même de baisser drastiquement, le prix de ses lettres devenues totalement impossibles à affranchir, et son Chiffre d'Affaires repartira, du moins tant qu'il y a encore des "vieux" sachant encore écrire ! Parce que les jeunes, eux...

LMDM

3) Dans l'ACTUALITE ECONOMIQUE MONETAIRE : ECO 3 :

## « L'ONCE D'OR A 64.000 \$US DEVALUES !... »

**B**LOOMBERG aurait, dit-on je ne sais plus où exactement, prévu pour l'Automne une Once d'Or pur à 64.000 \$US après que la Chine aura alors phagocyté, en sa capitale de PEKIN, le "fixing" jusqu'ici londonien ! Bien sûr, le dollar aura alors perdu beaucoup de sa valeur actuelle déjà très dévaluée sur les fameux 35 \$US/Oz de BRETTON-WOODS en 1944 et surtout en pouvoir d'achat en kilos de viandes et de légumes ! Mais tout de même, méfiez-vous, hein !? Avoir une once d'Or, soit environ 30 grammes, donnera forcément bien plus de pouvoir d'achat en tomates ou en kilos de viandes que votre centaine d'euros actuellement, et très vite les milliers devenus nécessaires pour les acheter demain !...

Conclusion d'ECO 3 : Avec mille euros, vous n'aurez plus rien, même avec des tickets de rationnements, car il n'y aura plus personne pour vous les vendre à ce prix-là. Nous allons droit vers une situation à la 1933 où il fallait UN MILLIARD DE MARKS pour acheter un timbre-poste ! Au point que les paquets de bouts de papiers colorés servaient à allumer le feu... j'ai des photos authentiques de la chose !

### LMDM

**Ma Conclusion Générale du Jour** : La PANIQUE est devenue telle chez toutes les "Excellences" de la RIPOUXBLIQUE - voyez Michel ROCARD qui craint la guerre civile en cas de "décroissance" ! - qu'ils en arrivent à "arrêter", au mépris de leurs lois et pire, de leur LOI FONDAMENTALE, la rétroactivité des hausses de prix pratiquées 3 ans avant... en 2012, par leurs propres entreprises communistes depuis 1946, même devenues semi-publiques, comme EDF ou les autoroutes ! Alors, à l'Automne prochain, attendez-vous à un festival de hausses directes, indirectes, arriérées, surfacturées, refacturées, rétroactives et tout et tout... Tâchez d'avoir un peu de poudre d'Or, et quelques pièces en Argent, cela peut servir. Mais, mieux encore, ayez des conserves pour bouffer ! Le fameux "Plan conserves" de Charles SANNAT est encore plus d'actualité en Juin 2015 qu'en décembre 2014 ! **ON VA A DAME !...**

### LMDM

#### Chronique rédigée sur 4 Pages.

A.D. Laurent **MARTIN DESMARETZ de MAILLEBOIS**

Ancien Professeur d'Economie Politique appliquée au monde bancaire auprès de l'I.F.B., de 1989 à 1993 en sus de mon travail à l'époque de Co-Director de Stés off-shore d'investissements aux USA.

Ex-Cadre Hors Classe, Sous-Directeur de l'Etablissement de Portefeuille : SCS « I.R. » du groupe ROTHSCHILD nationalisé en Février 1982 par les idéologues socialo-communistes au pouvoir, traîtres à la France.

Ma devise est : **NON DEFICERE MINIME (NE PAS FAIBLIR, JAMAIS)**

Mon Blason (déposé) après personnalisation de ceux des ancêtres est : « D'Azur, au DEXTROCHERE d'Argent, offrant un LYS des MARAIS au Naturel, au Soleil (le Roi), prélevé sur un lit de 4 Besants ». J'ai voulu marquer ma détermination à aider le Royaume et son Roi à retrouver une monnaie qui ait les qualités requises pour le bonheur des Peuples réunis à la Couronne. Il n'est pas armé, et donc au civil, au contraire des Maréchaux de France ancestraux. Il retrouve donc ce côté « civil » du premier. J'ai aussi voulu marquer une limite nette à mon ambition, au contraire du premier, en limitant l'effort de l'offre à UN LYS tandis qu'il était des 3 LYS au départ en 1715-1720, ce qui m'a paru prétentieux. Quant au Roi, il est ici visualisé par le Soleil alors qu'il était non explicite dans les blasons ancestraux précédents. J'ai donc voulu aussi marquer plus de modestie et d'humilité.

